

Image not found or type unknown



légalité des apports en compte courant de SCI

Par **bourrienne**, le **12/09/2009** à **22:36**

Bonjour,

Une SCI a été constitué et le gérant associé à fait des apports personnels (j'imagine en compte courant), sans accord de l'autre associé et sans accord sur la rémunération de ces apports ni les modalités de remboursements.

Est-ce légal et quoi faire?

Merci